

que dans une proportion moindre, de la seconde année du cours d'étude: 25 pour cent des élèves y demeurent deux ans. »

En d'autres termes, la première année du cours d'étude compte environ 50 pour cent plus d'élèves que la seconde, parce qu'elle renferme des enfants de une, deux et même trois années de fréquentation. La seconde en compte plus que la troisième, parce que 25 pour cent de ses élèves y restent deux ans de suite.

L'éducateur distingué dont je parle m'a affirmé que les enfants ne quittaient l'école, dans une proportion appréciable, qu'après la troisième année, et surtout après la quatrième année du cours d'étude, c'est-à-dire après cinq, six et même sept ans de fréquentation. Tous ceux qui sont susceptibles d'apprendre savent alors lire, écrire et compter. Ils savent aussi leur grammaire — plus ou moins suivant leur talent — un peu d'anglais, de géographie, etc.

A la demande du directeur d'école, qui m'a donné ces renseignements, je dois taire son nom, mais si M. Dandurand veut s'en donner la peine, il pourra facilement s'assurer de l'exactitude de tout ce que je viens de dire en s'adressant à n'importe quel principal d'école, sous contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Avec des variations inévitables, mais sans importance, la situation est la même partout.

Le directeur de l'école Saint-François-Xavier, sous le contrôle de la Commission de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, — que j'ai également consulté, m'a donné des chiffres qui confirment absolument ceux que je viens de rapporter.

Est-ce à dire, Monsieur le Rédacteur, que je suis absolument satisfait du degré d'instruction que reçoit la majorité de nos enfants? Loin de là. Il est malheureux que les élèves quittent la classe après la troisième, et même après la quatrième année du cours d'étude, et je suis en faveur de toute mesure intelligente et efficace qui pourrait les retenir plus longtemps à l'école.

M. Dandurand, lui, ne voit pas d'autres remèdes à la situation — situation beaucoup moins grave qu'il ne se l'imagina — que l'obligation scolaire.